



CHARTRE D'UTILISATION

C'est un dispositif de partages de surplus et/ou d'invendus alimentaires frais provenant de particuliers ou d'entreprises pour

- > **contribuer à une solidarité locale envers les plus démunis**
- > **lutter contre le gaspillage alimentaire**

**Le frigo solidaire
est ouvert
à TOUTES et TOUS**

**HEURES
D'OUVERTURE**

**du lundi au samedi
de 10h à 17h30**

L'accès au frigo solidaire est limité à une fois par semaine pour chaque bénéficiaire en fonction des disponibilités de marchandises

**AFIN DE RESPECTER
LA SECURITE
ALIMENTAIRE,
LES DENREES
ALIMENTAIRES
APPORTÉES DANS
LE FRIGO DOIVENT
RESPECTER CERTAINES
CONDITIONS :**

- la date de limite de consommation (DLC) ne peut être dépassée
- les produits qui ont été congelés doivent être accompagnés d'une étiquette stipulant qu'ils ont déjà été décongelés et ne peuvent être recongelés
- les fruits et légumes n'ayant pas de dates de péremption ne peuvent être jugés que selon des critères tels que l'apparence et l'odeur
- les plats « fait maison » doivent être accompagnés d'une étiquette indiquant obligatoirement leur date de préparation et ses ingrédients
- les boissons alcoolisées, les produits entamés et la nourriture périmée sont interdits

Les produits sont récupérés à des fins personnelles et pour votre consommation personnelle. **La revente est INTERDITE** et peut engendrer des poursuites judiciaires

Une quantité limite de produits est à respecter par personne, à savoir un colis composé de maximum cinq produits

Le manque de respect et de politesse, tant envers les autres citoyens que les travailleurs ne sera pas toléré et peut amener à une exclusion définitive

Le CPAS de La Louvière n'est pas responsable d'une éventuelle intoxication alimentaire. Considérant que nous respectons les normes de l'AFSCA en matière de la distribution de vivres dans le cadre de l'aide alimentaire et de produits allergènes

**LE CPAS
DE LA LOUVIERE
SE RÉSERVE
LE DROIT DE :**

- mettre fin à l'aide si un des points du présent règlement n'est pas respecté
- modifier les critères d'accès, ainsi que les jours et horaires d'ouverture

Toute personne qui aura accès au frigo solidaire **aura pris connaissance du présent règlement** et s'engage à le respecter

L'ÉQUIPE DES MAGASINS CITOYENS